



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 25 juin 2004

Conseillers en exercice : 45

Votants : 39

Convocation du Conseil Municipal :
le 14 juin 2004

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 30 juin 2004

**Place de la Brèche : Demandes de subventions à la C.A.N., au
Département et à la Région au titre de leurs compétences**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance :

Monsieur Amaury BREUILLE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Yannick TARDY.
M. Rodolphe CHALLET donne pouvoir à M. Guillaume JUIN.
M. Paul SAMOYAU donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à Mme Annie COUTUREAU.
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
Mme Nathalie BEGUIER donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à M. Franck GIRAUD.

Excusés :

Conseillers :

Mlle Karen NALEM, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

AMERU**Place de la Brèche : Demandes de subventions à la C.A.N., au Département et à la Région au titre de leurs compétences**

Monsieur Gérard NEBAS, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

L'aménagement de la place de la Brèche doit jouer un rôle décisif dans le dynamisme du centre ville en répondant aux problématiques de déplacements, de partage de l'espace, de qualité de vie, d'animation et d'enjeux économiques au travers de diverses composantes.

Tout d'abord, affirmer Niort comme capitale de l'assurance et donner à travers le risque une identité au territoire a permis d'engager la démarche partenariale de projet de création de « pôle d'excellence d'approche du risque » réunissant autour du Conseil Général, la Ville de Niort, la CAN, l'Université, la Région et l'Etat ainsi que des mutuelles. Ce projet partagé peut notamment prendre corps sur la Place de la Brèche qui devrait accueillir la « cité du risque et de l'assurance », dont la vitrine culturelle, ludique et pédagogique intitulée « centre d'interprétation des risques » sera vouée au grand public. En cela, il entend favoriser les synergies autour des thèmes de la prévention et de la gestion du risque, dans lequel toutes actions du territoire s'y rapportant peuvent trouver leur place. Cette opération, en s'inscrivant dans une stratégie collective de développement pour le territoire, tel que cela est souligné dans le Projet d'Agglomération, pourrait faire l'objet d'un soutien financier auprès de la Région, du Département et de la CAN.

Ensuite, la démarche volontaire de la Ville de Niort de réaménager cette place pour en faire un lieu à part entière d'animation permet de jouer un rôle décisif dans le dynamisme commercial du centre ville. En effet, l'implantation d'un multiplexe sur la place de la Brèche permettra non seulement de pérenniser la fonction structurante pour le centre ville, mais aussi de renforcer son pouvoir d'attraction puisque environ 500 000 clients sont attendus chaque année, au lieu des 300 000 actuellement. Par ailleurs, la création sur la contre allée le long de l'avenue des Martyrs de la Résistance de kiosques à vocation commerciale en complément des cafés existants permettra également d'appuyer l'attractivité économique de l'esplanade de la République qui sera piétonnisée et de tirer le développement économique du centre-ville vers le haut de la place.

Parce que la création d'un multiplexe en centre-ville, la piétonnisation de l'esplanade de la République et la réalisation d'une contre-allée foraine, auront un rôle déterminant à jouer pour assurer la continuité marchande entre le haut et le bas de la Place, tout en améliorant l'attractivité du centre ville, il est possible de solliciter des subventions auprès de la Région (au titre de la contrepartie FISAC) et de la CAN (au titre de sa compétence développement économique) pour cet aspect du projet de la Place de la Brèche.

Enfin, la démarche déplacement, en cohérence avec les objectifs du Plan de Déplacement Urbain par la création sur l'esplanade d'un pôle d'échanges comprenant 8 quais de transports publics urbains et interurbains et une ligne en site propre sur l'esplanade devra permettre d'affirmer la Place de la Brèche comme la station dynamique des transports en commun majeure du centre-ville. De plus, cette opération de pôle d'échanges s'accompagnera, dans un souci de recherche d'apaisement du lieu, d'une sécurisation des voiries par la mise en circulation à double sens et en zone 30 km/h des voies tout autour de la place. Ces composantes pourront faire l'objet d'une sollicitation financière auprès du Département et de la CAN, tous les deux concernés par les transports publics et eux-mêmes utilisateurs de ce futur pôle transport.

Dans cette logique, le projet de requalification de la Place de la Brèche dans ses différentes composantes (cité du risque et de l'assurance, pôle transport, revitalisation économique et commerciale...) peut donc prétendre à des aides de la Région, du Département et de la CAN au titre de leurs compétences respectives ce qui fait l'objet de la présente délibération.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- solliciter auprès de la Région, du Département et de la Communauté d'Agglomération de Niort les subventions nécessaires au financement des différentes composantes du projet de réaménagement de la Place de la Brèche au titre de leurs compétences respectives ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les documents à intervenir.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	30
Contre :	0
Abstention :	9
Non participé :	0
Excusé :	6

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Gérard NEBAS

[Ordre du jour](#)